

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : R-3919-2015

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO  
(SGCM)**

Requérante

c.

**L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS  
INDUSTRIEL DE GAZ (ACIG)**

Intervenante

---

**AFFIDAVIT AU SOUTIEN DES DOCUMENTS DÉPOSÉS EN PREUVE PAR  
L'ACIG  
(art. 29 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie) chap.  
R-6.01, a. 113 et 115)**

---

Je soussignée, **LUCIE GERVAIS**, domiciliée au 225, rue Roy-Audy, Varennes, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'analyste et témoin de l'ACIG pour les fins du dossier en la présente instance ;
2. J'atteste de la véracité et de l'exactitude des documents suivants qui ont été déposés en preuve par l'ACIG dans le présent dossier :
  - Pièce C-ACIG-0007 : Preuve principale de l'ACIG datée du 13 avril 2015 ;
  - C-ACIG-00009 : Réponses de l'ACIG à la demande de renseignements no. 1 de Gaz Métro datée du 22 avril 2015 ;
  - C-ACIG-0010 : Réponses de l'ACIG à la demande de renseignements no. 1 de la Régie datée du 22 avril 2015 ;

3. Je tiens à préciser que la pièce C-ACIG-0007 constituant la preuve principale de l'ACIG, bien que signée par Monsieur Pascal Cormier, a été rédigée sous ma supervision et avec mon accord explicite. Je suis donc en mesure d'en attester la véracité et l'exactitude au même titre que Monsieur Pascal Cormier ;
4. Tous les faits relatés dans le présent affidavit sont véridiques.

ET J'AI SIGNÉ :

---

**LUCIE GERVAIS**

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI  
À MONTRÉAL, CE 10 JUILLET 2015

---

COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION POUR  
TOUS LES DISTRICTS JUDICIAIRES DU QUEBEC